

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 95

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 18

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« et au deuxième alinéa du XV du 8 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.